



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

entreprises d'intérim

Question écrite n° 58288

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les conditions de fonctionnement des sociétés d'intérim médicales, notamment en matière de règlement des cotisations sociales et de contrôle des diplômes des médecins employés. Il constate la présence de dysfonctionnements, signalés par la presse, et particulièrement préoccupants lorsqu'il s'agit d'anesthésistes. Il demande quelles sont les précautions supplémentaires que compte prendre le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58288

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8715

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)